

La journée
Prev'Attitude
2023

GUIDE



Pour
que les



beaux jours
le restent



POUR QUE LES BEAUX JOURS LE RESTENT

L'été est enfin là... Cette belle saison nous invite à profiter des petits bonheurs de la vie, avec ses barbecues conviviaux, ses journées au bord de la piscine et ses séances de jardinage ou de bricolage. Des moments tant attendus où nous pouvons enfin nous détendre, nous ressourcer et créer de précieux souvenirs avec nos proches.

Au milieu de cette douceur estivale, une certaine vigilance reste néanmoins de mise.

Oui, vous l'avez deviné, nous voulons aborder un sujet sérieux : les risques d'accidents domestiques.

L'enquête réalisée par OpinionWay pour Assurance Prévention dans le cadre de sa campagne de prévention « Journée Prev'Attitude : pour que les beaux jours le restent » révèle que **82 % des Français se disent informés sur ces risques (positionnés à la 4^e place des causes de mortalité en France)**. Les moins de 35 ans se déclarent cependant moins informés (74 %) à l'inverse des 50 ans et plus (88 %).

Pourtant, les accidents de plein air représentent en moyenne chaque année 26 % du total des accidents de la vie courante.

On peut notamment noter que :

- **23 % de ces accidents ont lieu à domicile ;**
- **19 % de ces accidents sont liés aux activités de bricolage et de jardinage ;**
- **la noyade représente la première cause de décès accidentel chez les enfants de moins de 15 ans ;**
- **et près de 15 % des accidents de vélo provoquent un traumatisme crânien chez les jeunes.***

L'objectif de ce guide : partager avec vous quelques clés et conseils pratiques pour vous protéger des désagréments et risques liés à ces activités et profiter pleinement des beaux jours en toute sécurité.

Ce livret de sensibilisation vous propose, au fil des pages, jeux et quiz à partager en famille afin d'acquérir et transmettre autour de vous les bons réflexes.

Armé de ces précieux conseils, il ne vous restera plus qu'à plonger dans l'été avec nous...

Pour que les beaux jours le restent !

Estivalement vôtre,

Alain-Marc Chesnier,

Président de la commission Accidents de la vie courante d'Assurance Prévention

**Source : Chiffres de l'Observatoire MAVIE de Calyxis*

Êtes-vous prêt pour l'été ?



VRAI
OU FAUX ?

Le jardin est le lieu d'accidents le plus fréquent pour les enfants de moins de 8 ans.

La sève de certaines plantes peut provoquer des irritations voire des lésions oculaires.

La noyade représente la première cause de décès accidentel chez les enfants de moins de 15 ans.

Un enfant peut se noyer dans 20 centimètres d'eau.

Le barbecue peut causer des brûlures graves, mais aussi des intoxications.

Le bricolage est responsable de plus de 300 000 passages aux urgences chaque année.

Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.

L'insolation, qu'on appelle le fameux coup de chaleur, ne concerne que les enfants et personnes âgées.

Le port d'un casque et de gants pour le conducteur ou le passager d'un deux-roues motorisé n'est pas obligatoire l'été.



TROUVEZ
LES MOTS
CACHÉS !



BAIGNADE
BARBECUE
BRÛLURE
DÉTENTE
PISCINE
PROTECTIONS
RISQUES
TOBOGGAN
BALANÇOIRE
BOUÉE
CHALEUR
JARDIN
PROFITER
PRÉVENTION
SÉCURITÉ
ÉTÉ

E	M	P	R	O	T	E	C	T	I	O	N	S	S
B	A	R	B	E	C	U	E	E	E	R	K	H	A
M	Q	É	T	É	P	R	O	F	I	T	E	R	G
P	R	É	V	E	N	T	I	O	N	N	M	L	M
P	I	S	C	I	N	E	R	I	S	Q	U	E	S
D	A	Y	Q	R	G	S	É	C	U	R	I	T	É
B	A	I	G	N	A	D	E	U	N	P	Q	R	L
V	B	J	A	R	D	I	N	X	I	O	B	F	B
O	Q	O	F	Q	K	U	P	B	O	U	É	E	I
V	B	R	U	L	U	R	E	Z	Z	W	B	F	B
Z	H	B	N	B	A	L	A	N	Ç	O	I	R	E
C	H	A	L	E	U	R	C	Z	A	T	C	K	H
R	E	X	K	S	G	D	É	T	E	N	T	E	Y
G	N	T	O	B	O	G	G	A	N	R	C	X	D

AU JARDIN COMME AU POTAGER, CULTIVEZ L'ÉTÉ EN TOUTE QUIÉTUDE !

Premières tomates, herbes aromatiques, cueillette des fraises, repiquage de boutures, plantation de l'olivier familial, le bonheur est assurément dans nos jardins et potagers !

Pour que râteau et pelle restent vos meilleurs amis, gardez ces quelques conseils à l'esprit !

■ Chut ! ça pousse... Oui, c'est beau, mais pas forcément bon... Sensibilisez vos enfants aux dangers des végétaux présents dans votre jardin et repérez avec eux les espèces toxiques : certaines d'entre elles peuvent provoquer intoxications, irritations cutanées et oculaires, allergies et plaies.

■ Apprenez-leur à ne pas toucher aux plantes toxiques, à ne pas manger les fruits ou légumes du jardin sans permission et à se laver les mains après le jardinage.

■ Aïe, ça pique ! Moustique, araignée, guêpe... Le risque de se faire piquer dans le jardin est fréquent, notamment pour les enfants souvent curieux des « petites bêtes ». Contre les piqûres d'insectes, utilisez des répulsifs adaptés et habillez vos enfants avec des vêtements à manches longues.

■ Rangez les outils tranchants et pointus et placez-les hors de portée lorsque vous ne les utilisez pas.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Espace de jeu, d'aventure et de détente, le jardin peut se révéler périlleux et représente 12 % des accidents domestiques.

800 accidents par an sont liés à l'usage d'une tondeuse.

*Source : Chiffres de l'Observatoire MAVIE de Calyxis



CET ÉTÉ, BRICOLEZ L'ESPRIT LÉGER !

Qu'il s'agisse de construire une cabane pour les enfants, d'assembler une banquette en palettes ou d'improviser un nichoir à oiseaux, l'été est le moment idéal pour bricoler.

Pour minimiser les risques liés à cette activité et continuer de « siffler en bricolant », suivez le guide !

■ Éloignez les enfants des outils coupants ou de ceux *a priori* inoffensifs mais pouvant présenter un risque de blessures tels que tournevis, marteau, clous, vis...

■ Initiez-les au bricolage et impliquez-les à vos côtés en leur proposant des outils adaptés à leur âge. Confiez-leur par exemple un mètre ou un niveau pour vous aider dans vos travaux. Pour les plus jeunes, les outils-jouets en bois ou plastique imitant les vôtres les raviront.

■ Stockez les outils électriques ou thermiques hors de portée des jeunes enfants et ne les laissez pas les manipuler sans supervision. Laissez toujours les carters de protection sur les appareils.

■ Portez des équipements de protection tels que des lunettes, des gants et des chaussures robustes. Ainsi, vous incitez vos enfants à vous imiter.

■ Si vous utilisez des pesticides et des produits chimiques, respectez scrupuleusement les instructions du fabricant de ces produits nocifs pour notre santé. Stockez-les, bien étiquetés, hors de portée des enfants dans un endroit sûr.



TROUVEZ L'INTRUS SUR CHACUNE DES LIGNES !



PISCINE

PLONGEZ DANS L'ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ !

Ahhh, barboter dans l'eau fraîche de la chaleur de l'été, paresser dans sa bouée, plonger dans la piscine... Quel bonheur ! Baignades improvisées, trempette ou nage palmée, chacun y trouve son plaisir. Profitez d'un été rafraîchissant au bord de la piscine en toute sécurité.

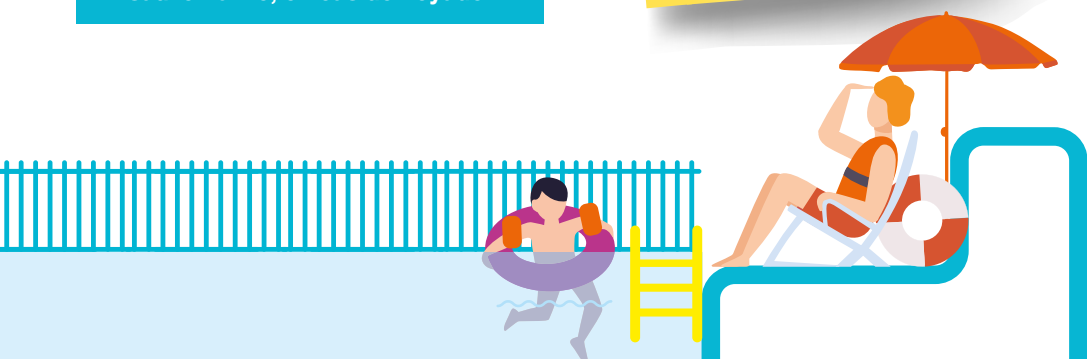
- Installez des barrières de sécurité autour de votre piscine pour empêcher l'accès aux enfants non accompagnés. Autre solution, équipez-la d'un dispositif d'alarme ou d'une couverture. Il s'agit d'une obligation légale qui concerne toutes les piscines privées, enterrées, à usage familial.
- Enseignez les règles de la sécurité aquatique à vos enfants : ne pas courir au bord de la piscine, ne pas plonger dans les zones peu profondes, ne pas jouer à des jeux dangereux dans l'eau...
- Gardez un œil attentif sur vos petits nageurs à tout moment : ne les laissez jamais sans surveillance, ne serait-ce qu'une seconde. Restez toujours vigilant, même si vos enfants savent nager.
- Pour une protection supplémentaire, gardez des dispositifs de flottaison (bouées, frites de piscine...) à portée de main, en cas de nécessité urgente.

Apprendre les gestes de premiers secours comme la réanimation cardio-pulmonaire peut aider à sauver la vie, en cas de noyade.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nombre de noyades en piscine privée familiale est 5 fois plus élevé dans les 6 premiers mois d'installation de celle-ci.

**Source : Chiffres de l'Observatoire MAVIE de Calyxis*



JEUX D'EXTÉRIEUR

JOUER DEHORS EN ÉVITANT LES ARRÊTS DE JEU...

Balancoires, trampolines, toboggans... Bien que ces activités plaisent particulièrement aux enfants, elles comportent également quelques risques comme les pincements, les chutes, les chocs... Voici quelques conseils pratiques pour garantir la sécurité des enfants en toutes circonstances.

■ Choisissez des équipements de qualité et assurez-vous qu'ils soient conformes aux normes de sécurité en vigueur. Vérifiez régulièrement l'état des fixations et des pièces.

■ Installez les équipements sur un terrain adapté (gazon ou revêtement souple) pour éviter les blessures en cas de chute.

■ Surveillez constamment les enfants pendant qu'ils jouent.

■ Donnez à vos enfants quelques instructions de jeu : par exemple, ne pas se tenir debout sur la balançoire, ne pas sauter à plusieurs sur le trampoline, ne pas jouer sur l'équipement lorsqu'il est mouillé ou glissant.



Mon premier

est le contraire de haut.

Mon second

est le contraire de rapide.

Mon troisième

est le contraire de matin.

Mon tout

peut se trouver dans un parc ou un jardin.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



GARDEZ LE SOURIRE SOUS LE SOLEIL !

Terrasse, chaise longue, citronnade, il y a de la bronzette dans l'air... Pour faire le plein de soleil dans le ciel et dans la tête sans vous y brûler les ailes, quelques précautions valent bien mieux qu'une insolation.

■ Petits ou grands, les méfaits du soleil sur notre peau nous concernent tous. Protégez-vous, ainsi que toute votre famille, en appliquant de la crème solaire à indice UV > 30 toutes les deux heures minimum et après chaque baignade.

■ Protégez-vous de la chaleur et mettez-vous à l'abri des rayons UV nocifs en portant un chapeau, des vêtements légers et longs et des lunettes de soleil de catégorie 3 minimum, certifiées CE.

■ Entre 12h et 16h, tous à l'ombre ! Ne laissez pas vos enfants en plein soleil aux heures les plus chaudes de la journée.

■ Restez hydratés en proposant régulièrement de l'eau à température ambiante à toute votre tribu.

■ Soyez vigilant aux signes de coup de chaleur : maux de tête, nausées, vertiges, peau chaude et rouge, fatigue excessive... Si vous ou l'un de vos proches présentez ces symptômes, cherchez de l'aide médicale immédiatement.

L'INFO QUI ÉBLOUIT !

La température à la surface du soleil est d'environ 5500 degrés Celsius.



BARBECUE

AU FIL DE L'ÉTÉ, GRILLADES EN TOUTE TRANQUILLITÉ...

Entre amis ou avec ses proches, le barbecue est LE moment de convivialité de l'été... Déjeuners joyeux ou soirées animées et prolongées, pour rester le roi du BBQ, voici nos astuces.

- Choisissez un emplacement sûr pour votre barbecue : une surface stable éloignée des arbres, des arbustes et des matériaux inflammables.
- Allumez le barbecue avec soin en privilégiant des allume-feux solides. Bannissez l'alcool à brûler, l'alcool ménager, les gels et produits liquides allume-feux, trop inflammables.
- Évitez de porter des vêtements amples ou inflammables pendant que vous cuisinez.
- Surveillez constamment le barbecue tant qu'il y a des braises et ne laissez jamais les enfants ou les animaux s'en approcher.
- Gardez un extincteur ou un seau d'eau ou de sable à proximité du barbecue que vous pourrez utiliser en cas d'incendie.
- Éteignez complètement le barbecue après utilisation en vous assurant que les braises sont éteintes et que les cendres sont froides.
- Ne jetez jamais les cendres chaudes dans une poubelle ou un sac en plastique.



LE SAVIEZ-VOUS ?

200 accidents graves par an sont liés aux BBQ et causent incendies, brûlures ou intoxications alimentaires. Les enfants représentent 15 % des victimes de ces accidents, dont un tiers nécessitent une hospitalisation.

**Source : Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac), réalisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS)*

Éloignez olives et cacahuètes dont l'ingestion par un enfant en bas âge peut provoquer une suffocation.

DEUX-ROUES

ROULEZ EN TOUTE LIBERTÉ ET EN TOUTE SÉCURITÉ

En avant, toute ! Les vacances d'été sont l'occasion idéale pour tester de nouvelles façons de se déplacer, que ce soit à bicyclette, à vélo à assistance électrique ou pour les plus téméraires à VTT, à deux-roues motorisés, trottinettes ou hoverboard.

Vous voulez en garder sous la pédale ? Alors quelques règles prévalent...

- Pour circuler à vélo, voici les équipements de sécurité à prévoir pour chaque membre de votre famille : casque pour les enfants de moins de 12 ans, gilet de haute visibilité, dispositifs d'éclairage et de signalisation, signal d'avertissement. Le casque est fortement recommandé pour les adultes. Il protégera efficacement votre tête en cas d'accident.

- À trottinette, un casque certifié et bien attaché réduit la gravité des blessures à la tête en cas d'accident. Pour protéger vos articulations en cas de chute, il est vivement conseillé de s'équiper de coudières et de genouillères.

- À scooter, gants et casque sont obligatoires, pour le conducteur et le passager.

- Respectez le code de la route en toutes circonstances : les règles de circulation telles que les voies à emprunter, les limitations de vitesse, les feux de signalisation et priorités, le transport d'un passager peuvent différer selon le mode de transport.

- Attention également aux âges minimum pour circuler à trottinette électrique ou à deux-roues motorisé (en fonction de la puissance et du permis).

- Apprenez à connaître vos limites : si vous n'êtes pas habitué à conduire avec l'un de ces modes de transport, commencez par des trajets courts et familiers pour vous y habituer.

- Ne prenez pas de risques inutiles et ne conduisez pas après avoir bu de l'alcool ou pris des médicaments.

- Assurez-vous que l'engin est en bon état de fonctionnement, avec des freins, des feux et des pneus en bon état.

- Rappelez-vous que l'utilisation du téléphone portable tout en conduisant est interdite et sanctionnée par la loi. En effet, l'utilisation d'un téléphone en conduisant détourne l'attention et multiplie le risque d'accident.

Souscrivez une assurance appropriée pour vous protéger en cas d'accident. Les deux-roues motorisés, trottinettes électriques et autres engins de déplacement personnel motorisés doivent être couverts *a minima* par une assurance de responsabilité civile pour les dommages que vous pouvez causer aux autres.



Les assureurs, partenaires de votre été !



Assurance Prévention est l'association des assureurs français au service de la prévention des risques du quotidien. Elle émane de France Assureurs, le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 252 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances.

Assurance Prévention porte au nom des assureurs, seule ou en partenariat avec les pouvoirs publics ou d'autres organismes, des actions collectives de sensibilisation du grand public aux risques du quotidien : santé, risques routiers, accidents de la vie courante, risques naturels... L'association mène également des études, afin de faire avancer la connaissance des risques et d'adapter ses messages de prévention.

Suivez **Assurance Prévention**
sur les réseaux sociaux :



© Assurance Prévention



© AssurancePrev



© AssurancePrev

Retrouvez tous les conseils sur son site

assurance-prevention.fr

N'oubliez pas les numéros indispensables en cas d'urgence

Le 15 – Samu

- Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale (malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, brûlure, intoxication...);
- Ou pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...).

Le 17 – Police secours / Gendarmerie

- Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage...).

Le 18 – Sapeurs-pompiers

- Pour signaler une situation de péril ;
- Ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide (incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, électrocution, accident de la route...).

Le 112 - Numéro d'appel européen

- Pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen ;
- Pour les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France.

Le 114 – Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

- Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Ce numéro est accessible par SMS, tchat, visio et fax.

